Informations de base

1996/2253(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Rôle de l'Union dans le monde: débat annuel 1998, financement de la PESC et budget CE **Subject** 6.10 Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères sécurité et politique de défense	SPENCER Tom (PPE)	14/11/1996

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
RELA Relations économiques extérieures		
DEVE Développement et coopération	MCGOWAN Michael (PSE)	18/02/1999

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
15/11/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/04/1999	Vote en commission		Résumé
20/04/1999	Dépôt du rapport de la commission	A4-0242/1999	
04/05/1999	Débat en plénière		
05/05/1999	Fin de la procédure au Parlement		
01/10/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1996/2253(INI)

Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 121
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/4/08436

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0242/1999 JO C 279 01.10.1999, p. 0008	20/04/1999	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0407/1999 JO C 279 01.10.1999, p. 0164-0218	05/05/1999	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	07051/1999	22/04/1999	

Rôle de l'Union dans le monde: débat annuel 1998, financement de la PESC et budget CE

1996/2253(INI) - 05/05/1999 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Thomas SPENCER (PPE, RU), le Parlement européen passe en revue les engagements de l'Union dans le reste du monde et examine l'avènement d'une PESC au fonctionnement efficace destinée à devenir un élément essentiel du maintien de la stabilité transatlantique et mondiale. Il approuve la tendance manifestée par les gouvernements européens à partager leur responsabilité politique sur le continent. Il se félicite des progrès accomplis par le processus d'élargissement et en particulier de la réactivation de la candidature de Malte. Il demande au Conseil de conclure rapidement l'accord d'association avec la République de Macédoine et de lever les obstacles à son adhésion à l'Union. Le Parlement apporte aussi son soutien aux stratégies communes concernant la Russie, l'Ukraine, la région méditerranéenne et les Balkans occidentaux. Il réclame un plan Marshall pour l'Albanie et l'ouverture de négociations en vue d'un accord d'association Union européenne/Albanie. Il plaide pour que les droits de l'homme figurent à l'ordre du jour chaque fois que l'Union européenne traite avec le monde extérieur et pour que la politique en la matière soit appliquée de manière cohérente. Il demande à l'Union de prendre une initiative à l'Assemblée générale des Nations unies afin d'instituer un moratoire universel des exécutions capitales. Il demande à la Commission d'accélérer la mise en place de la Fondation pour la démocratie concernant la Bosnie-Herzégovine afin de renforcer la société civile et de soutenir les institutions démocratiques. Il invite les Etats membres à ratifier au plus vite le statut de la Cour pénale internationale. Le Parlement demande que l'Union développe ses propres moyens de gestion des crises militaires chaque fois que l'Union européenne/UEO estime nécessaire d'agir et que les partenaires nord-américains ne souhaitent pas intervenir. Il estime indispensable que l'Union se dote d'une identité en matière de PESC. Il conviendrait de se pencher sur un financement approprié de la PESC et le Parlement européen formule l'espoir que la visibilité de l'Union dans ce domaine se trouvera renforcée avec la désignation d'un Haut représentant de la PESC. Il suggère au Conseil et à son Secrétaire général d'établir des liens entre l'unité de planification stratégique et d'alerte du Conseil et le réseau de prévention des conflits (RPC), en vue de renforcer l'indépendance de l'expertise du RPC.